

Règlement Intérieur 2017

Association

Les Cartonnades

1/ Valeurs de l'association :

- convivialité
- écologie
- sécurité
- respect
- jeu
- solidarité

2/ Généralités :

- Nous sommes tous soumis aux lois en vigueur et aux règles des divers établissements, lieux et organisations qui nous accueillent.
- Sur tout événement organisé par l'association, les membres devront participer à l'installation et au rangement afin de laisser les lieux propres.
- En cas de forte demande de participation aux démonstrations/conventions/festivals, des conditions d'admissions particulières pourront être mis en place (exemple : les membres réguliers seront prioritaires...)

3/ Sécurité :

- Par sécurité et pour de meilleurs échanges entre tous les membres, le port du casque audio et des écouteurs est interdit pendant la pratique.
- Les lames de cutter doivent être rentrées lors de leur non-utilisation.
- Les pistolets à colle doivent être obligatoirement débranchés en cas d'absence de tous les membres présents.
- La consommation de substances illicites et l'abus d'alcool est interdite au sein de l'association, quel que soit la nature du rassemblement.
- Tous combattant doit jouer de manière courtoise, sans mettre en danger ses partenaires.

4/ Combat :

- Si un membre ne respecte pas les « règles du combat », l'un des joueurs peut venir voir un arbitre pour appliquer la loi « Tas de nouilles » (un pour tous, tous sur lui!)
- Les animateurs se réservent le droit de refuser des armes estimées dangereuses.

5/ Représentations de l'association, modalités :

- Toute personne pouvant nuire à l'image de l'association (état d'ébriété, drogue, colère excessive...) ou qui pourrait compromettre sa sécurité/celle des autres pourrait se voir retirer son droit de participation à un événement.
- Les membres du bureau se réservent le droit de refuser un adhérent sur une ou plusieurs sessions/sorties/démonstrations si ils estiment que son comportement nuit à l'image de l'association ou si celui-ci ne respecte pas le règlement.

Rappel des règles:

- Si une consigne n'est pas respectée, un avertissement pourra être donné à celui-ci.
- Au bout de deux avertissements, une sanction peut être prononcé (ex: interdit d'accès à la prochaine cartonnade / la prochaine démonstration...)
- Si un troisième avertissement est donné, et après discussion des membres du bureau, l'adhérent concerné se verra perdre sa licence et toute affiliation à l'association sans remboursement de sa cotisation.